

	<h2>BILAN DE COMPETENCES ESSENTIEL</h2>	<p>Siret OF : 510 482 144 00050          Numéro d'activité :          76310974431</p>		
 <p><b>Tout public</b> Aucun Prérequis</p>	 <p><b>Eligible CPF</b></p>	 <p><b>Présentiel</b></p>	 <p><b>1400 € nets de taxe *</b></p>	 <p><b>16 heures de formation</b></p>

### OBJECTIF PEDAGOGIQUES :

1. Prendre du recul sur soi et sa personnalité
2. Différencier image de soi et image renvoyée à son interlocuteur
3. Prendre conscience de ses compétences, motivations et intérêts
4. Dégager un projet professionnel, qu'il soit en lien ou non avec l'activité professionnelle actuelle

### MODALITES DE FINANCEMENT :

*CPF, personnel, plan de développement des compétences de votre entreprise (dans ce dernier cas, avec le consentement du bénéficiaire)*

### CONTENU DE LA FORMATION :

#### Phase préliminaire : (3h30)

##### I. Entretien préalable (1h30):

- *Prise de contact et validation du besoin d'un bilan de compétences.*
- *Identification des attentes, définition et adaptation de la prestation au besoin :*
  - *Mise en place de la formule la plus adaptée*
  - *Nombre d'heures (face à face) et fréquence des rendez-vous*
  - *Adaptation du prix en fonction de la formule définie.*
- *Etude des possibilités de financement et montage du dossier de prise en charge*

##### II. 1er entretien de reprise du parcours de vie depuis le collège jusqu'à l'instant T (2h)

#### Phase d'investigation : le Cœur du Bilan de Compétences (09h00)

##### III. Tests (3h)

Passation de tests dans nos locaux

2<sup>ème</sup> entretien de Restitution des 3 tests de Personnalité, Motivation et Intérêt

##### IV. Compétences et Intérêts (3h)

3<sup>ème</sup> entretien Travail sur l'identification de ses compétences recenser sur la grille d'analyse des compétences.

Approfondissement du travail sur les intérêts afin de faire émerger une liste de métiers « intéressants »

Recherche internet sur les métiers en question.

4<sup>ème</sup> entretien de mise en avant de pistes de projets

##### V. Projet (3h)

Préparation et enquêtes-métiers dans les pistes de projets identifiés

5<sup>ème</sup> entretien d'identification d'un projet sur la base de l'analyse des enquêtes

6<sup>ème</sup> entretien d'étude de faisabilité socioéconomique

## Phase de conclusion : (3h30)

### VI. Plan d'action pour la mise en œuvre (3h30)

Recherches sur les actions à mettre en œuvre

7<sup>ème</sup> entretien de Mise en avant des compétences transférables - Co-construction du plan d'action

8<sup>ème</sup> entretien de corédaction de la synthèse et du plan d'action final

### VII. Entretien téléphonique de suivi à 6 mois (1h)



#### METHODE

- Questionnaires de personnalité, d'intérêts et de motivation, Tests d'aptitudes
- Enquêtes métiers
- Entretien semi-directif



#### PROCESSUS D'EVALUATION

Processus de suivi de l'action :

Feuille d'émargement des stagiaires fournie pour chaque stagiaire

Evaluation de la Qualité :

Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation  
Remise d'une synthèse de bilan et d'un certificat de réalisation

## FORMATEUR (TRICE) :

SAVONNET Sandrine

- Psychologue de formation initiale
- 20 ans d'expérience en recrutement, conseil RH, accompagnement individuel et collectif, coaching dirigeant
- 8 ans d'expérience en formation managériale, RH et aux Risques Psycho-Sociaux

MORIN Mailys

- Bachelor RH
- 4 ans d'expérience en Commerce.
- 1 an d'expérience RH

## TARIFS

- 1400 € net de taxe

## CADRE LEGAL

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire a pour objet de :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

**Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.**